

Le capitalisme peut-il être écologique ?

Jean-Marie Harribey

Dans Fondation Copernic,
Manuel indocile de sciences sociales, Pour des savoirs résistants,
Paris, La Découverte, 2019, p. 49-60

Depuis sa fondation en 1909, l'entreprise *British Petroleum* a connu de nombreux changements de nom et de stratégie. Le dernier, en 2000, consista à redéfinir son slogan et son logo BP comme *Beyond Petroleum* : elle disait vouloir devenir la compagnie pétrolière « la plus verte du monde ». N'est-ce pas un signe de la capacité du capitalisme à épouser les meilleures causes et à devenir écologique ? C'était quelques années avant l'explosion de sa *Texas City Refinery* (2005) et avant celle de sa plateforme pétrolière de *Deepwater Horizon* dans le Golfe du Mexique (2010). Beaucoup d'autres entreprises multinationales, Total, Engie, Apple..., tentent aussi de reverdir leur image. Parce que, en ce début du XXI^e siècle, deux phénomènes se produisent simultanément. D'un côté, le capitalisme devenu mondial est entré dans une ère de profondes perturbations consécutives à la liberté de circuler accordée aux capitaux et à la financiarisation de l'économie, provoquant de graves crises sociales. De l'autre, le modèle de développement productiviste conduit à un épuisement des ressources, à la perte de biodiversité, aux multiples pollutions et au réchauffement du climat. Il n'est donc plus possible d'ignorer les problématiques de développement soutenable ou durable, ou de transition écologique et énergétique, qui remettent en cause l'idée qu'une croissance économique pourrait être infinie.

1. La dynamique du capitalisme engendre une crise écologique globale

Le capitalisme est fondé sur la propriété privée des moyens de production (bâtiments, machines, logiciels, terre...) qui oblige ceux qui en sont dépourvus à louer leur force de travail, moyennant salaire. La production de marchandises par cette force de travail et vendue sur le marché permet aux propriétaires de réaliser une **plus-value** grossissant leur capital dans un mouvement potentiellement sans fin. Ce mouvement n'est cependant pas linéaire et continu. Il est chaotique et jalonné de luttes sociales et de crises périodiques. Mais chaque période de crise est l'occasion de concentrer le capital et de relancer son **accumulation** sur une échelle toujours plus vaste. Du moins jusqu'à une date récente : jusqu'à ce que la crise écologique vienne dresser un obstacle matériel à l'expansion infinie. Pour la première fois dans l'histoire, contradictions sociales et contradictions écologiques s'entremêlent donc et se renforcent.

La situation est devenue préoccupante, même aux yeux des plus chauds partisans du capitalisme, en constatant le ralentissement très net de la progression de la **productivité du travail**, qui est toujours la source de l'accumulation. Au point de les amener à se demander si le capitalisme ne serait pas entré dans une « stagnation séculaire ». La contradiction éclate donc : la croissance économique infinie est impossible et le capitalisme est incompatible avec la fin de la croissance. Et le 6^e rapport du GIEC de 2018¹ affirme qu'il sera très difficile de maintenir le réchauffement du climat en dessous de +2° C.

¹ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, <https://www.sauvonsleclimat.org/fr/base-documentaire/ipcc-international-panel-on-climate-change>.

Anthropocène ou capitalocène ?

Le chimiste de l'atmosphère Paul Crutzen et le biologiste Eugene Stoermer ont désigné par le terme d'anthropocène une nouvelle ère géologique, après l'holocène qui couvrait les 10 000 dernières années, pour marquer les conséquences des activités humaines sur les écosystèmes terrestres. Surtout depuis la révolution industrielle et l'utilisation à grande échelle des énergies fossiles, elles sont capables de modifier la lithosphère. Il conviendrait donc d'opérer une nouvelle division des temps géologiques.

Certains scientifiques ont alors fait observer que ce concept pouvait laisser penser que la destruction environnementale et l'épuisement des ressources étaient le fait de l'être humain en tant que tel, de l'humanité en général. Or, d'une part, tous les habitants de la planète et toutes les sociétés n'ont pas, et de loin, le même degré de responsabilité de cette destruction et de cet épuisement. D'autre part, c'est bien la logique du productivisme liée à l'accumulation infinie de capital, en parallèle avec la concentration de la propriété privée, qui mène à la crise écologique. Aussi, le concept de capitalocène émerge dans la communauté scientifique par opposition à celui d'anthropocène.

Survient alors une deuxième raison de s'inquiéter : l'amélioration des processus techniques de production permettra-t-elle de découpler l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre de celle de la production ? L'intensité des émissions mondiales de carbone par rapport à la production a baissé environ de moitié au cours des quatre dernières décennies. Mais ce découplage n'est que relatif, à cause d'un effet dit rebond : la croissance de la production est plus rapide que la diminution de son contenu en gaz à effet de serre ou de son contenu en énergie. Par exemple, les moteurs de voitures sont plus économes qu'autrefois, mais le nombre de voitures et de kilomètres parcourus augmente plus vite que ne diminuent les émissions polluantes.

Ainsi, les émissions de CO₂ ont augmenté de manière absolue de 80 % depuis 1970 et de 40 % depuis 1990, année de référence du Protocole signé à Kyoto en 1997, à un rythme annuel de 2 %. L'Union européenne a diminué ses émissions de gaz à effet de serre de 17,5 % par rapport à 1990, ce qui lui permet d'afficher un bilan apparent favorable, ses obligations étant fixées à hauteur de 9 %. Cependant, si l'on tient compte des importations, la baisse n'est que de 4 %. En France, les émissions de GES s'élèvent à 6,9 tonnes d'équivalent CO₂ par habitant, mais à 11,9 tonnes en tenant compte du solde des importations/exportations : une diminution de 5,2 % entre 2010 et 2015 pour le premier indicateur, mais une progression de 2,6 % pour le second.² Et tout est reparti à la hausse depuis 2016, tant en France qu'en Europe.

Quelle évolution du produit mondial par tête serait compatible avec un maintien de la hausse de la température en dessous de 2° C ? Si la baisse de l'intensité de la production en carbone se maintient au niveau constaté au cours des deux dernières décennies, soit environ 1,5 % de baisse par an, et si on veut diminuer de moitié les émissions mondiales de CO₂ d'ici 2050, il serait nécessaire de diminuer la production de 0,8 % par an, soit 21 % en 30 ans. Pour le même but, une croissance économique moyenne de 1 % par an exigerait une baisse de l'intensité de la production en CO₂ de 3,25 % par an. Les contraintes sont donc énormes.

La décroissance de quoi et pour qui ?

Au cours des années 1970, l'économiste-mathématicien roumain Nicholas Georgescu-Roegen³ a montré que l'économie était soumise à la deuxième loi de la thermodynamique dite de l'entropie : la quantité d'énergie dans l'univers est constante mais se dégrade en chaleur irrécupérable. Cette loi

² Gouvenement.fr, « Les nouveaux indicateurs », <https://www.gouvernement.fr/indicateur-emprunte-carbone>.

³ N. Georgescu-Roegen, *La décroissance, Entropie-écologie-économie*, Éd. Sang de la terre, 2^e éd. 1995.

s'applique à toute utilisation de matière car le recyclage ne peut jamais être total. Selon lui, bien que la Terre ne soit pas un système isolé (elle reçoit en permanence l'énergie solaire), l'humanité est contrainte par la rareté des ressources, dont le renouvellement n'obéit pas à la même temporalité que l'activité humaine. La croissance économique infinie est impossible.

Il s'ensuit que se pose à l'humanité la question de la diminution de la production et de la consommation matérielles pour aller vers une « société de décroissance »⁴ car les modes de vie dans les pays développés ne peuvent être généralisés et perpétués. La décroissance met donc en cause la croissance verte promue par les nouveaux convertis des multinationales et même l'idée d'un développement soutenable. Cependant, plusieurs problèmes restent pour l'instant non résolus.

Une stratégie de décroissance ne peut être mise en œuvre uniformément pour toutes les catégories de la population et pour tous les pays au monde, les besoins élémentaires n'étant pas encore satisfaits pour une part importante de l'humanité (près d'un milliard d'êtres humains n'ont pas accès à l'eau potable⁵, sont mal ou sous-alimentés, autant sont analphabètes et 500 000 femmes meurent en couches ou pendant leur grossesse chaque année).

Dans les pays riches, premiers responsables de la dégradation environnementale, faut-il organiser une décroissance globale ou sélective ? C'est-à-dire quelles sont les productions dévastatrices (transports par route, agriculture chimique, produits industriels à obsolescence programmée) qu'il faut diminuer rapidement et quelles sont celles qu'il faut promouvoir (transports collectifs, agriculture biologique...)?

Les transformations précédentes, notamment le passage d'une mauvaise production en quantité à une production de qualité, nécessiteront une phase de transition, pendant laquelle des investissements importants devront être mobilisés pour faire évoluer les systèmes énergétiques, les infrastructures de transport, l'urbanisme, etc.

Tout cela signifie que sont entremêlées les exigences sociales pour réduire les inégalités et les exigences écologiques. Toutes contraintes que le capitalisme a bien du mal à contourner.

Quels seraient les coûts d'une inaction face au réchauffement climatique et ceux au contraire d'une politique résolue ? Le rapport de l'économiste britannique Nicholas Stern en 2006⁶ établit que 1 % de PIB par an serait nécessaire pour atténuer les effets du réchauffement climatique. En cas d'inaction, les conséquences seraient bien supérieures en termes de coût pour l'humanité : des pertes équivalentes à 5 à 20 % par an du produit mondial. Deux ans après avoir rendu son rapport, l'auteur a considéré que le dérèglement s'accélérait et qu'il faudrait, d'ici 2050, réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale et de 90 % aux États-Unis. Mais Stern estime que la croissance peut être poursuivie tout en stabilisant les émissions de gaz à effet de serre. Au contraire, son collègue Tim Jackson⁷ juge que cette estimation des coûts à engager pour contenir le réchauffement climatique est trop optimiste, compte tenu de l'augmentation absolue des émissions de gaz à effet de serre.

2. Le marché ne peut pas gérer la nature

Le questionnement suscité par la raréfaction des ressources naturelles ou par les diverses pollutions est déjà ancien. Tout au long du XX^e siècle, plusieurs jalons avaient été posés à l'intérieur même de la théorie orthodoxe. En 1920, l'économiste anglais Athur C. Pigou avait montré que les coûts sociaux non pris en charge par le marché – appelés

⁴ S. Latouche, *La décroissance*, « Que-sais-je ? », 2019.

⁵ Unesco, *Rapport mondial des Nations unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2019*, <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000367305>.

⁶ N. Stern, « L'évaluation économique des conséquences du dérèglement climatique », octobre 2006, <http://cms.unige.ch/isdd/spip.php?article165>.

⁷ T. Jackson, *Prosperité sans croissance, La transition vers une économie durable*, 2009, De Boeck et Etopia, 2010.

« **externalités négatives** » – nécessitaient d'imposer une taxe afin de compenser ces externalités. En 1931, Harold Hotelling ajouta qu'on pouvait utiliser une ressource épuisable en introduisant dans son prix une rente qui devait augmenter d'un taux égal au **taux d'actualisation** au fur et à mesure que la ressource s'épuisait. En 1977, John Hartwick énonça la règle de compensation intergénérationnelle selon laquelle les rentes prélevées devaient être réinvesties pour produire du capital afin de remplacer les ressources épuisées.

Ainsi naissait la version faible de la **soutenabilité du développement** qui s'imposa après l'adoption du rapport Brundtland par l'ONU en 1987 : les facteurs de production – le travail, le capital et les ressources de l'environnement – étaient déclarés continuellement substituables entre eux. L'économie capitaliste pouvait dès lors s'occuper d'environnement, puisque les « **biens communs** » ne pouvaient aboutir qu'à une « tragédie », selon la formule du biologiste états-unien Garrett Hardin. La solution fut la création de droits de propriété transférables, imaginée par les économistes Ronald Coase et John Dales. Le principe est de mettre face à face le pollueur et le pollué qui échangent leurs droits jusqu'à ce que le coût **marginal** des efforts de dépollution pour le premier égale le gain marginal pour le second. Le Protocole de Kyoto, obligeant les pays les plus riches à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, a mis en application ce principe, notamment dans le cadre du marché européen de permis d'émission de gaz à effet de serre à partir de 2005.

L'approche de la soutenabilité faible s'est vite révélée incohérente et apologétique d'un système en crise. La comparaison entre les coûts et les avantages suppose une évaluation monétaire que le marché est incapable de donner. Même si l'on passe outre à cette difficulté, la procédure d'actualisation est non pertinente pour prendre en compte l'avenir à très long terme, d'autant plus que les décisions en matière d'environnement se heurtent à l'incertitude entourant leurs conséquences futures. Le temps économique que l'actualisation est censée prendre en considération n'a aucune commune mesure avec le temps biologique et écologique : l'intérêt des générations à venir est donc sacrifié.

En transformant les inconvénients subis par les individus dans leur environnement en avantages monétaires, on provoque un effet pervers pour l'environnement démontré par l'économiste David Pearce car la pollution ne donne lieu à une pénalité monétaire que lorsque le seuil de capacité d'auto-épuration de l'environnement est franchi. Comme l'effet est de rabaisser ce seuil, cela conduit progressivement à une dégradation inexorable. Le principe du pollueur payeur ne peut donc se substituer au principe de précaution, car à lui seul il ne peut conduire à une gestion protectrice de la nature. La mise en place d'écotaxes n'est susceptible de produire des effets bénéfiques pour l'environnement que si elle est associée à des mesures de prévention visant à éviter ou diminuer la pollution et la dégradation et non pas seulement à réparer ces dernières ou, pire, à les compenser monétairement.

3. Une fuite en avant financière au bénéfice de l'écologie ?

Beaucoup d'institutions bancaires et financières se spécialisent aujourd'hui dans l'émission d'« obligations vertes » (*green bonds*) pour financer un projet à vocation écologique, ou bien dans l'émission d'« obligations catastrophes » (*cat bonds*), qui sont des formes de contrats d'assurance ou de compensation contre le réchauffement du climat, contre la disparition de telle ou telle espèce animale ou végétale, et contre la dégradation d'un milieu naturel. Le marché mondial de ces diverses obligations est encore petit, mais il se développe rapidement : 4,5 milliards de dollars d'émissions en 2012, 100 milliards en 2017. De 2005 à 2017, un quart des 895 milliards d'obligations émises ont été dites vertes.

L'État français a levé par le biais de l'Agence France Trésor 7 milliards d'euros en décembre 2016, à échéance en 2039. Engie a levé 2,5 milliards en 2014 pour financer des

barrages en Amazonie, suivis de 1,25 milliard en 2017. Le gouvernement français a demandé à la Caisse des dépôts et consignations et à la Banque publique d'investissement d'émettre des obligations vertes. Depuis l'adoption de la loi de transition énergétique en 2015, les institutions financières sont obligées de publier un rapport sur leur exposition aux risques climatiques et sur leur politique en faveur de la transition énergétique.

Si l'on comprend que, pour les multinationales, il y a, derrière la finance verte, une opportunité de verdir leur image, le problème crucial est celui du contrôle de la qualité écologique des projets. Or, le marché ne juge de la pertinence de ces émissions, c'est-à-dire de leur rentabilité et de leur risque, qu'à travers la cotation en bourse. L'institution émettrice ne fait pas l'objet d'un contrôle *a priori*. Au point que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Union européenne ont demandé de définir plus précisément les mécanismes et critères de certification, mais, pour l'instant, les critères permettant de certifier les labels de soutenabilité restent très flous.

Les électriciens européens (notamment EDF, Engie, RWE, E.ON) se sont ligüés pour faire échouer la fixation d'un prix du carbone suffisamment élevé pour obliger à fermer les centrales à charbon : il s'en est suivi un effondrement des investissements dans les énergies renouvelables depuis 2011. Dans le cadre de la discussion au Parlement français de la loi de finances pour 2018, les collectivités territoriales se sont élevées contre la diminution des aides aux investissements de transition, du fait de l'affectation de la quasi-totalité des 8 milliards provenant de la « contribution climat » des ménages à l'allègement des cotisations sociales et non aux actions en faveur du climat. C'est le même défaut qui est apparu lorsque le gouvernement français a introduit dans la loi de finances 2019 l'augmentation de la taxe sur les carburants, qui a entraîné la révolte des Gilets jaunes.

Quelle fiscalité écologique ?

Une fiscalité écologique est une application du principe de pollueur-payeur pour dissuader les productions et les consommations polluantes, épuisant les ressources ou la biodiversité. En agissant par un prix accru, elle est censée envoyer un signal à l'acteur économique. Mais l'affaire de la taxe sur les carburants a montré en France que ce signal-prix ne fonctionnait que si étaient disponibles d'autres moyens de transport que la voiture individuelle. De plus, compte tenu des fortes inégalités de revenus, le produit de cette fiscalité doit être utilisé pour compenser l'augmentation des coûts pour les catégories de la population les plus pauvres. L'ensemble des taxes environnementales représente 7,5 % du budget des 20 % les plus pauvres et 4 % pour les 10 % les plus riches. L'exigence de justice fiscale est d'autant plus forte immédiatement que la transformation des modes énergétiques et de transport, et l'isolation thermique des logements et des bâtiments prendront du temps. Or, dans le budget 2019, seuls 7,279 milliards sont prévus pour être affectés au soutien à la transition énergétique.

Actuellement, en France, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), souvent appelée taxe carbone, est fixée par la loi de finances annuelle. L'ensemble des taxes environnementales s'élève à 63 milliards d'euros en 2018. Le prix de la tonne d'équivalent CO₂ était fixé à 44 €/CO₂. Il est prévu de porter ce prix à 55 € en 2019, 65,4 € en 2020, 75,8 € en 2021 et 86,20 € en 2022.

4. La nature est inestimable

Fondamentalement, la tentative d'introduire le calcul économique dans la détermination de la « valeur » de la nature ou de la « valeur » que produit la nature se heurte à des obstacles insurmontables. La valeur économique n'existe pas à l'état naturel, c'est une construction sociale. Parler de « valeur économique intrinsèque de la nature » n'a donc aucun sens. La « valeur » de la nature ne relève pas du calcul économique : au sens propre, elle est

inestimable⁸. Passant outre à cet obstacle, on tente désespérément d'évaluer les « services rendus par la nature ». Et la méthode de calcul économique suppose toujours que les facteurs de production sont substituables entre eux.

Des services mesurables monétairement ?

Le coût de la disparition des chauves-souris aux États-Unis, due à un champignon, est estimé à hauteur de 22,9 milliards de dollars par an, c'est-à-dire la valeur des insecticides chimiques évités, car ces chauves-souris jouent le rôle d'insecticides naturels.

Les abeilles contribueraient pour 153 milliards de dollars à la production agricole mondiale (190 milliards pour tous les insectes pollinisateurs).

La « valeur » de la séquestration du carbone par la forêt française est mesurée en multipliant la quantité de carbone séquestrée en un an par le prix de la tonne de carbone fluctuant sur le marché des permis d'émission européen.

L'organisation WWF a estimé les services rendus par les océans à 2500 milliards de dollars par an et la valeur des océans eux-mêmes à 25 000 milliards de dollars.

Que signifient tous ces calculs ? Rien, sinon entretenir l'illusion que tout est réductible à l'économique, afin, au mieux, de préparer la substitution d'éléments manufacturés aux éléments naturels, ou, au pire, de justifier la privatisation dudit capital naturel.

Voici enfin une petite histoire racontée pour endormir les enfants : « Imaginons le cas simple d'un berger vivant de sa capacité à produire de la laine en tondant des moutons et en lavant la laine brute. Admettons que notre berger est relativement performant à la tonte artisanale avec 10 tontes et 5 toisons propres à l'heure. Le propriétaire décide de faire une expérience en demandant au berger de tondre et laver les toisons des moutons sans utiliser d'eau. Comme c'est bien plus difficile, notre berger arrive à tondre toujours 10 moutons, mais ne peut nettoyer que 2 toisons à l'heure. Dans ce cas, la productivité de la ressource en eau correspond aux trois toisons manquantes. Une partie de la création de valeur est donc imputable à l'eau ! »⁹

Ce raisonnement pseudo-pédagogique ne vaut rien : au lieu d'imaginer le nettoyage à sec des toisons de laine, que se passerait-il si l'on empêchait le berger de respirer ? Sans air, il mourrait dans les quelques minutes qui suivraient son apnée et son activité avec lui. Serait-on autorisé à dire que l'air produisait toute la valeur ajoutée ? Évidemment, non.

Ce que, au fond, ignorent les économistes néoclassiques, c'est la notion de facteur limitant : un seul élément manque, et la production s'arrête. Telle est l'opposition radicale entre substituabilité des facteurs de production (version faible de la soutenabilité) et complémentarité des facteurs (version forte de la soutenabilité).

L'effervescence du monde de la finance autour des questions environnementales a reçu un label décerné par les plus hautes instances internationales. Ainsi, en 2012, la Banque mondiale a publié un rapport intitulé « La croissance verte inclusive, Le sentier vers un développement soutenable ». La Banque mondiale n'ignore pas les travers d'une vision purement quantitative : « Le modèle doit compter l'impact de la production sur le bien-être ». Mais qu'est-ce que le bien-être ? C'est « l'utilité ». Et l'utilité ? C'est « le niveau de consommation plus l'effet direct sur l'environnement ». On reste donc dans une problématique productiviste et consumériste. La croissance verte inclusive est le nouvel habillage d'une version édulcorée du développement soutenable dans sa version faible.

Les réflexions des institutions internationales montrent que, pour réduire la nature à du capital à rentabiliser, il faut établir des droits de propriété sur ce qui devrait être des biens communs, collectifs et publics. D'une certaine manière, elles aident à répondre à la question

⁸ J.-M. Harribey, *La richesse, la valeur et l'inestimable, Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste*, Les Liens qui libèrent, 2013.

⁹ C. de Perthuis et P.-A. Jouvét, *Le capital vert, Une nouvelle perspective de croissance*, O. Jacob, 2013, p. 196 et p. 10.

initiale de ce texte : le capitalisme peut-il être écologique ? Oui, répond la Banque mondiale, mais... il faut élargir le cercle de la propriété privée, donc élargir le capitalisme... Cela porte d'ailleurs un nom : l'écoblanchiment ou *greenwashing*.

Cependant, la prise de conscience de la gravité de la crise écologique atteint maintenant un seuil suffisant pour susciter aux États-Unis un mouvement en faveur d'un « Green New Deal », c'est-à-dire d'une action volontariste de l'État, portée par Alexandra Ocasio-Cortez, élue à la Chambre des représentants : 100 % d'énergies propres en une décennie ; neutralité carbone en 2050 ; investissements publics importants dans les infrastructures d'énergie et de transport sans CO₂. Dans beaucoup de pays, la jeunesse rejoint le mouvement « Fridays for Future » ou bien a suivi la grève internationale pour le climat du 15 mars 2019, à l'initiative de la jeune Suédoise Greta Thunberg. Et la pétition « L'affaire du siècle », visant à attaquer en justice l'État français pour inaction face au changement climatique, a recueilli plus de 2 millions de signatures.

5. Morale de l'histoire

S'il ne fait aucun doute que les principales forces du capitalisme entendent profiter de la crise écologique pour relancer la dynamique d'accumulation, rien n'est encore joué quant à la capacité des sociétés à infléchir la trajectoire vers une soutenabilité véritable. Les États manifestent un grand enthousiasme vis-à-vis des nouvelles procédures de la finance verte. Mais le problème est de favoriser de nouveaux flux d'investissement net : rediriger des financements non écologiques vers des financements écologiques est nécessaire, notamment cesser de subventionner la production d'énergie fossile. Mais, au niveau de l'ensemble de l'économie, pour atteindre l'objectif de transition écologique, il est indispensable, d'une part, d'établir des normes environnementales qui soient respectées, et, d'autre part, d'avoir la maîtrise des outils fiscaux, budgétaires et monétaires, en particulier celui de la création de monnaie. Sans cela il ne serait pas possible d'entamer un processus dans lequel les productions et consommations nuisibles pour les équilibres humains et naturels décroîtraient, afin de laisser la place à des productions et consommations respectueuses de ces équilibres.

On devine que ce qui est en jeu dépasse un cadre exclusivement économique, car il touche au devenir de la société, dans laquelle les interrogations sur la propriété, le pouvoir, les choix publics, les rapports sociaux dans leur ensemble s'entremêlent. C'est dire que la logique du capitalisme est en question car elle semble peu compatible avec l'écologie.

Lexique

- Accumulation : processus d'accroissement permanent du capital exploitant la force de travail et la nature.
- Biens communs : ce sont les biens qu'une communauté érige en communs et gère selon des règles adoptées collectivement ; en dissociant le droit de propriété des droits d'accès et d'usage, on sort du dilemme marché/État. Le commun n'est donc pas seulement ce qui *est* en commun mais ce qui *est fait* en commun.
- Externalité négative : coût collectif occasionné par l'activité économique mais qui n'est pas compté dans le prix de marché.
- Marginal : adjectif désignant la coût (ou le gain) d'une unité supplémentaire de production, d'utilisation ou de pollution.
- Plus-value : différence entre la valeur produite par la force de travail et le salaire qu'elle reçoit. La plus-value devient un profit monétaire quand la marchandise est vendue.
- Productivité du travail : rapport entre la production réalisée et la quantité de travail utilisée.
- Soutenabilité du développement : défini par le rapport Brundtland pour l'ONU, le développement soutenable ou durable désigne un développement qui satisfait les besoins du

présent sans compromettre ceux des générations futures. Mais, dans sa version faible, il est postulé que les ressources épuisées seront remplacées par du capital, tandis que, dans sa version forte, la substituabilité est rejetée pour laisser la place à l'hypothèse de complémentarité des facteurs de production.

- Taux d'actualisation : c'est le taux d'intérêt annuel qui permet de comparer une valeur monétaire actuelle et une valeur monétaire future. Plus le taux est élevé, plus il dévalorise le futur.

À lire

- Ademe, « Guide de l'anti-greenwashing » <http://antigreenwashing.ademe.fr>.
- Jean Gadrey, *Adieu à la croissance, Bien vivre dans un monde solidaire*, Les Petits matins, 2015.
- Jean-Marie Harribey, *La richesse, la valeur et l'inestimable, Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste*, Les Liens qui libèrent, 2013.
- Razmig Keucheyan, *La nature est un champ de bataille, Essai d'écologie politique*, La Découverte, 2014.
- Elinor Ostrom, *Gouvernance des biens communs, Pour une nouvelle approche des ressources naturelles* (1990), De Boeck, 2010.

À voir

Le film de Werner Boote, *L'illusion verte*, 2018.